



Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2027

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

J85-6F-PDF

ISSN: 2817-688X

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

communications@tribunal.gc.ca

Téléphone : 613-954-6350 Télécopieur : 613-957-3170

Adresse postale:

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs 240, rue Sparks, 4e étage Ottawa (Ontario) K1A 0E1 Canada

Photo de la page couverture : © Environnement et changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice

Also available in English

Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2022 à 2026 présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la Loi fédérale sur le développement durable. Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development (en anglais) des Nations Unies et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Afin de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) appuie les objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).



La <u>Loi fédérale sur le développement durable</u> énonce également <u>sept principes</u> qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et de chaque SMDD. Ces principes de base ont été examinés et ajoutés à la Stratégie ministérielle de développement durable du SCDATA.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans lensemble du gouvernement du Canada, cette Stratégie ministérielle intègre les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre par le Canada de la <u>Stratégie nationale pour le Programme 2030</u>, soutenue par les cibles et les indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). La stratégie tient également compte des initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la SFDD afin d'éclairer l'élaboration du Rapport annuel du Canada sur le Programme 2030 et les ODD.

Vision du développement durable du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Le SCDATA est responsable de fournir des services de soutien et des installations à 12 tribunaux administratifs fédéraux au moyen d'un guichet unique et intégré. Ces services comprennent les services spécialisés requis par chacun des tribunaux (par exemple, services du greffe et services juridiques), ainsi que des services internes (p. ex., ressources humaines, services financiers, gestion et technologies de l'information, aménagement des locaux, sécurité, planification et communications). En offrant ces services spécialisés, le SCDATA aide à améliorer l'accès à la justice pour les Canadiens.

Le SCDATA ne rend pas compte directement des ODD des Nations Unies; toutefois, l'organisation continuera de mettre en place des parties pertinentes de la SFDD pour aider à bâtir et à maintenir des institutions canadiennes efficaces, responsables et inclusives.

À l'écoute des Canadiens

Comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*, le SCDATA a tenu compte des commentaires sur la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026. Ces commentaires ont été formulés lors de la consultation publique tenue du 11 mars au 9 juillet 2022.

Au cours de la consultation publique, plus de 700 commentaires ont été reçus d'un large éventail d'intervenants, y compris des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des particuliers canadiens de différents groupes d'âge et de divers horizons. L'ébauche de la Stratégie fédérale de développement durable a également été transmise au comité approprié de chaque Chambre du Parlement, au commissaire à l'environnement et au développement durable et au Conseil consultatif sur le développement durable pour examen et commentaires.

Ce que nous avons entendu

À partir des mémoires reçus, le SCDATA a cerné les priorités et les enjeux en matière de développement durable qui ont une incidence sur l'organisation. Le SCDATA a tenu compte de ces priorités et enjeux dans l'élaboration de sa première stratégie ministérielle de développement durable. Ces priorités et enjeux comprennent la réconciliation et le respect des droits et de l'autonomie gouvernementale des Autochtones, ainsi que les points de vue des groupes en quête d'équité.

Ce que nous avons fait

Bien que le SCDATA ne soit pas désigné comme ministère principal, contributeur clé ou responsable horizontal dans le <u>Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030</u> ou les objectifs de développement durable des

Nations Unies, l'organisation tient compte de l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre ces objectifs dans ses initiatives et activités stratégiques.

Le SCDATA continuera d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis en offrant une formation en approvisionnement autochtone à ses spécialistes de l'approvisionnement. Le SCDATA veillera à ce que ces spécialistes comprennent l'importance de la mobilisation précoce pour les initiatives d'approvisionnement et la passation de marchés avec les entreprises autochtones enregistrées.

De plus, le SCDATA appuie la formation spécialisée pour les membres des tribunaux et les employés du SCDATA, notamment en offrant des programmes d'apprentissage à l'Université des Premières Nations. Il tiendra également des séances d'information à l'intention des employés du SCDATA qui porteront sur l'égalité, la diversité, l'inclusion et les alliances avec les communautés 2ELGBTQI+et autochtones au cours de l'exercice 2023-2024.

Grâce à la mise en œuvre continue de son plan d'action sur l'équité, la diversité et l'inclusion et de son plan d'accessibilité pour 2022-2025, le SCDATA offrira plus d'outils pour bâtir et promouvoir l'équité, la diversité, l'accessibilité et l'inclusion au sein de l'organisation. Il veillera à ce que ces valeurs soient intégrées et reflétées dans les services offerts aux tribunaux et aux Canadiens. Le plan d'action définit également des façons d'aider les parties qui ont accès à la justice par l'entremise des tribunaux à obtenir facilement de l'information sur les mesures d'adaptation à leur disposition.

Veuillez trouver plus d'informations sur la consultation publique de la SFDD et ses résultats dans le <u>rapport « À</u> l'écoute des Canadiens ».

Engagements de Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs









OBJECTIF 10: FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD:

Le SCDATA ne rend pas directement compte des objectifs de développement durable des Nations Unies; toutefois, l'organisation continuera de mettre en place des parties pertinentes de la Stratégie fédérale de développement durable pour aider à bâtir et à maintenir des institutions canadiennes efficaces, responsables et inclusives.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD |
|--|--|---|---|
| Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones | Appuyer les engagements économiques énoncés aux articles 20 et 21 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en adhérant aux procédures obligatoires du gouvernement du Canada pour l'attribution de contrats aux entreprises autochtones. Programme: Services internes | Indicateur de rendement: 1. Pourcentage total (en dollars) des contrats avec des entreprises autochtones. 2. Pourcentage total des spécialistes en approvisionnement qui ont suivi le cours obligatoire « Considérations autochtones en matière d'approvisionnement (COR409) Point de départ: 1. Aucune donnée disponible. Collecte de données amorcée au cours de l'exercice 2023-2024. 2. 50 % des spécialistes en approvisionnement. Cible: 1. Au moins 5 % de l'approvisionnement annuel du SCDATA (selon la valeur en dollars) aux entreprises autochtones. 2. 100 % des spécialistes de l'approvisionnement ont terminé la formation sur les considérations autochtones en matière d'approvisionnement d'ici la fin de 2023-2024. Les | Le SCDATA continuera d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis en offrant une formation en approvisionnement autochtone aux spécialistes de l'approvisionnement. Le SCDATA veillera à ce que ces spécialistes comprennent l'importance de la mobilisation précoce pour les initiatives d'approvisionnement et de passation de marchés avec les entreprises autochtones enregistrées. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD |
|----------------------------|----------------------|--|---|
| | | nouveaux spécialistes de l'approvisionnement suivent la formation dans les six mois suivant leur date de début. | |

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 10 - Inégalités réduites

Les initiatives suivantes démontrent comment le SCDATA appuie le Programme 2030 et les ODD, en complétant l'information décrite ci-dessus.

| INITIATIVES PRÉVUES | CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES |
|---|---|
| Le SCDATA appuie les efforts des tribunaux pour faire progresser la réconciliation et améliorer véritablement l'accès à la justice pour les peuples autochtones. Par exemple, les tribunaux appuyés par le SCDATA tiennent compte des pratiques culturelles autochtones lors de l'organisation et de la tenue de médiations et d'audiences mettant en cause des personnes et des entreprises autochtones, fournissent les services d'interprétation nécessaires aux parties et offrent des services de soutien pour traiter | Cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. |
| les traumatismes. De plus, le SCDATA appuie la formation spécialisée pour les membres des tribunaux et les employés, y compris l'offre de programmes d'apprentissage à l'Université des Premières Nations. Il tiendra également des séances d'information à l'intention des | Cible 10.3 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. |

| CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES |
|---|
| |
| Cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. Cible 10.3 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. |
| |
| Cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. Cible 10.3 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. |
| |



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD:

Le SCDATA ne rend pas directement compte des objectifs de développement durable des Nations Unies; toutefois, l'organisation continuera de mettre en place des parties pertinentes de la Stratégie fédérale de développement durable pour aider à bâtir et à maintenir des institutions canadiennes efficaces, responsables et inclusives.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada détournera au moins 90 % en poids de tous les déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement (tous les ministres)

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD |
|---|---|--|--|
| Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement | Réduire au minimum les déchets d'enfouissement en gérant les surplus de mobilier et de matériel électronique Programme : Équipe des services et solutions d'information (ESSI) | Indicateur de rendement: Pourcentage de moniteurs et d'ordinateurs portables en état de marche, en fin de vie et dont la garantie est dépassée, donnés à Computers for Kids. Point de départ: 100 % des ordinateurs portables et des moniteurs admissibles. | En détournant les ordinateurs portatifs des sites d'enfouissement et en leur donnant une deuxième vie dans les écoles, le SCDATA contribue à l'objectif du gouvernement du Canada de détourner 75 % des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD |
|----------------------------|----------------------|---|---|
| | | Cible: 100 % des moniteurs et ordinateurs portables en état de marche, en fin de vie et dont la garantie est dépassée sont donnés à Computers for Kids. | |

Cible : L'approvisionnement en biens et services du gouvernement du Canada sera carboneutre d'ici 2050, afin de faciliter la transition vers une économie circulaire carboneutre (tous les ministres).

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD |
|--|---|---|---|
| Renforcer les critères d'approvisionnement écologique | Veiller à ce que les spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel ont la formation nécessaire pour soutenir les achats écologiques et soient sensibilisés à cet égard Programme: Services internes | Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes de l'approvisionnement et de spécialistes de la gestion du matériel qui ont suivi e cours obligatoire de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques (COR405). Point de départ : 50 % des spécialistes en approvisionnement et en gestion du matériel Cible : 100 % des spécialistes de l'approvisionnement et des spécialistes de la gestion du matériel ont suivi la formation sur les achats écologiques d'ici la fin de l'exercice 2023-2024. Les nouveaux spécialistes de l'approvisionnement suivent la formation sur les achats écologiques dans les six mois suivant leur date de début. | Tous les spécialistes de l'approvisionnement seront suffisamment informés et formés pour appuyer l'engagement du Canada à renforcer l'approvisionnement écologique. |



OBJECTIF 13: PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD:

Le SCDATA ne rend pas directement compte des objectifs de développement durable des Nations Unies; toutefois, l'organisation continuera de mettre en place des parties pertinentes de la Stratégie fédérale de développement durable pour aider à bâtir et à maintenir des institutions canadiennes efficaces, responsables et inclusives.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatiques

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD |
|---|---|---|---|
| Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert au moyen de mesures qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent la résilience aux | Mettre en œuvre des systèmes de classement électronique. Mettre en œuvre des plans d'élimination électroniques pour réduire l'espace de stockage des | Indicateur de rendement : 1. Nombre de tribunaux appuyés par le SCDATA qui ont mis en œuvre des systèmes de classement électronique. | La numérisation et l'utilisation de documents électroniques (comme le dépôt électronique) aident l'environnement en réduisant l'utilisation de |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD |
|--|---|---|---|
| changements climatiques et écologisent l'ensemble des activités du gouvernement. | données utilisé dans les systèmes de gestion de l'information et des données. Programme: Équipe des services et solutions d'informatique | 2. a) Pourcentage de comptes de courriel et d'utilisateurs pour lesquels des périodes de conservation ont été appliquées. b) Pourcentage de dossiers de haut niveau dans GCdocs avec des périodes de conservation révisées. c) Nombre d'anciennes applications mises hors service. Point de départ: Neuf tribunaux administratifs appuyés par le SCDATA ont mis en œuvre des systèmes de dépôt électronique. a) Aucune donnée disponible La collecte des données a commencé au cours de l'exercice 2023-2024. b) Aucune donnée disponible. La collecte des données a commencé au cours de l'exercice 2023-2024. c) Une application existante a été désignée comme étant admissible à la mise hors service. | l'impression, de la copie et du courrier. La numérisation des dossiers réduit les besoins d'impression, de stockage des dossiers papier et l'encombrement des bureaux, ce qui permet de réduire les coûts. 2. La réduction de la quantité de données nécessitant le stockage et la mise hors service de serveurs qui ne sont plus nécessaires permet au SCDATA de réduire son empreinte carbone. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD |
|----------------------------|----------------------|---|---|
| | | Cible: 1. Dix tribunaux appuyés par le SCDATA auront mis en œuvre des systèmes de dépôt électronique d'ici le premier trimestre de l'exercice 2024-2025. 2. a) Tous les éléments supprimés par l'utilisateur dans Outlook seront supprimés de façon permanente de l'infrastructure du SCDATA après 60 jours. Tous les comptes de courriel des employés qui ont quitté leur poste seront supprimés de l'infrastructure du SCDATA après 30 jours (sauf pour les exemptions demandées, comme celles des membres du tribunal ou des employés du SCDATA qui sont censés continuer à occuper leur poste ou y retourner dans un délai raisonnable). b) Peaufiner les configurations du module de conservation et d'élimination des dossiers de GCdocs d'ici la fin de l'exercice 2023-2024. c) L'application Livelink sera mise hors service en transférant l'information à valeur | |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD |
|----------------------------|----------------------|--|---|
| | | opérationnelle dans GCdocs et en éliminant l'information et l'infrastructure de soutien qui ont atteint la fin de leur cycle de vie d'ici la fin de l'exercice 2023-2024. | |

Intégration du développement durable

Le SCDATA continuera de veiller à ce que son processus intégré de planification et de prise de décisions tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD pour tous les projets et initiatives. Le cas échéant, cela comprend la mise en œuvre d'évaluations environnementales stratégiques (EES). Une EES relative aux propositions de politiques, de plans et de programmes comprend une analyse des incidences de la proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles pertinents de la SFDD.

Les déclarations sur les résultats des évaluations du SCDATA seront rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EES détaillée (voir la <u>divulgation proactive</u>). La déclaration publique vise à montrer que les incidences sur l'environnement de la politique, du plan ou du programme approuvé, y compris les répercussions sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, ont été prises en considération lors de la préparation de la proposition et de la prise de décisions.



¹ Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/programme-2030/plan-mise-en-oeuvre-federal.html